



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assiste : M Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Escroignard (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.





COURRIERS DES CLUBS

AJED : Mail du 11 09 25

Pris note de votre demande concernant vos équipes

ARGENTEUIL FC : Mail du 11 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U13

ARGENTEUIL RC : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U13.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U13

COSMO TAVERNY : Mail du 11 09 25

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes U6/U7 à U9. La commission vous demande de lui confirmer le nombre d'équipes U6 car différent entre le mail et l'engagement dans FAL

CORMEILLAIS ACS : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U9 à U13

ENTENTE SSG : Mail du 08 09 25

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes U9

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 11 09 25

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes U10 à U13

ERMONT ACF : Mail du 12 09 25

Pris note de votre demande concernant l'accès aux FMI pour les critères. La commission vous informe que vous ne pourrez avoir les équipes que lorsque les calendriers seront publiés.

ES DU VAL D'OISE : Mail du 12 09 25

Pris note de la confirmation de l'engagement d'1 équipe U9

FRANCONVILLE FC : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U6 à U9. La commission vous précise également qu'il n'y a plus de niveau 1 & 2 pour les plateaux U8 & U9

FRETTOISE ES : Mail du 11 09 25

Pris note de la confirmation d'engagement de vos équipes U7 à U9

GONESSE RC : Mail du 12 09 25

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes U11 et U12. La commission vous confirme que les engagements pour le critérium Avenir étaient à faire en juillet dernier

JOUY FC : Mail du 12 09 25

Pris note de votre demande de modification d'équipes U9

MENUCOURT AS : Mail du 14 09 25

Pris note de votre demande. Après vérification vos équipes n'étaient pas inscrites dans le PV car il date du 08/09

MERY MERIEL FC : Mail du 11 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U9



**MONTMAGNY FC : Mail du 10 09 25**

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U13

MONTMORENCY FC : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U13. La commission vous rappelle que la date limite pour les engagements étaient le mercredi 10 septembre 2025 comme indiqué dans le mail envoyé en juillet 2025. Lors de la réunion d'information du Jeudi 11 Septembre, les engagements des équipes étaient présentés aux membres présents. Les dernières informations leur ont été communiquées.

MONTSOULT BAILLER US : Mail du 15 09 25

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes U7 à U9. L'engagement devait se faire via FAL et suite à la réunion d'information du 11/09, FAL a été ouvert jusqu'au 14/09. La commission n'a trouvé vos engagements à ce jour

NEUVILLE AS : Mail du 11 & 12 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U9

OSNY FC : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U9

PARMAIN AC : Mail du 05 09 25

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes

PRESLES USL : Mail du 11 09 25

Pris note de la confirmation de l'engagement d'1 équipe U8

ROISSY US : Mail du 13 09 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir des rencontres Foot Animation le 04/10

ST PRIX ES : Mail du 12 09 25

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes pour les Coupes et Challenges

VAUREAL FCM : Mail du 13 09 25

Pris note de votre demande concernant les engagements. Pour rappel lors de la réunion il a bien été précisé que FAL était réouvert jusqu'au 14/09 et pour les équipes en critérium jusqu'au 15/09 à 16 heures uniquement via la messagerie officielle du club

VAUREAL FCM : Mail du 15 09 25

Pris note de votre de l'engagement de vos équipes U10 à U13

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 11 09 25

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U7 & U8

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 15 09 25

Pris note de votre information concernant la rentrée du foot

RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

Ci-dessous liste des clubs ayant effectué les engagements d'équipes dans FAL ou par mail modificatif :

Pour les clubs n'ayant engagé aucune équipe, la commission attend la confirmation du nombre de vos équipes par mail officiel du club pour **mercredi 17 septembre 2025 à 16h00 au plus tard.**



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



CLUBS	U6/U7	U8	U9	
ADAMOIS OL	4	0	4	
AJED	7	4	4	
ARGENTEUIL FC	5	5	4	
ARGENTEUIL RC	4	3	3	Obligation Critérium Avenir
ARNOUVILLE FAS	4	2	2	
ARRONVILLE FC	1	0	2	
AUVERS ENNERY FC	3	2	2	
BEAUCHAMP AS	3	4	3	
BELLOY ST MARTIN ASC	2	1	1	
BEZONS USO	2	3	3	
BONNEUIL ASC				
BOUFFEMONT AC	2	1	0	
BRUYERES BERNES USM	3	3	1	
CERGY PONTOISE FC	10	5	5	
CHAMPAGNE SFC	4	1	2	
CHARS AS	2	0	1	
CHAUMONTEL LUZARCHES AS	2	0	2	
CORMEILLAIS ACS	5	4	3	
COSMO TAVERNY	6	4	4	
COURDIMANCHE AS	4	3	3	
DEUIL ENGHIEU FC	1	3	3	Obligation Critérium Avenir
DOMONT FC	2	2	1	
EAUBONNE CSM	4	3	3	
ECOUEN FC	4	4	3	
ENTENTE BEAUMONT MOURS	3	3	3	
ENTENTE SSG	5	4	5	
ERAGNY FC	4	4	5	
ERMONT ACF	4	4	4	
ERMONT AMS	4	4	3	
ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE	1	0	1	
EZANVILLE US	1	1	1	
FONTENAY FC	2	1	0	
FOSSÉS UF	4	4	4	
FRANCONVILLE FC	10	6	3	Obligation Critérium Avenir
FRETTOISE ES	2	2	2	
GAFEPB	0	0	1	
GARGES FCM		3	3	Obligation Critérium Avenir
GONESSE RC	5	4	3	
GOUSSAINVILLE FC				
GROSLAY FC	4	4	4	
HERBLAY ES	2	3	3	Obligation Critérium Avenir
JOUY FC	6	5	5	
MAGNY FC	2	3	0	
MARCOUVILLE CITY CPA				
MARLY ES	3	3	3	
MENUCOURT AS	2	3	3	
MERY MERIEL FC	2	3	4	
MONTIGNY FC	4	4	4	
MONTMAGNY FC	4	4	5	
MONTMORENCY FC	2	3	2	
MONTSOULT BAILLET US				
NEUVILLE AS	2	2	0	
OSNY FC	4	4	3	
PARMAIN AC	1	0	1	
PERSAN US	4	4	4	
PIERRELAYE FC	5	3	3	
PONTOISIENNE JS	3	3	3	
PRESLES USL	1	1	0	
PUISEUX LOUVRES FC	4	3	2	
ROISSY US	3	2	2	
ST BRICE FC		3	3	Obligation Critérium Avenir
ST LEU FC		3	3	Obligation Critérium Avenir
ST OUEN AS	8	4	4	
ST PRIX ES	2	4	4	
SARCELLES AAS	5	5	4	
SOISY AM FC	6	7	7	
SURVILLIERS AVENIR				
THILLAY ESM	0	2	2	
VALLEE DU SAUSSERON ES	1	0	2	
VAUREAL FCM	5	4	3	
VEMARS ST WITZ FC	2	1	1	
VEXIN AS	0	2	1	
VIARMES ASNIERES OL	4	4	4	
VILLIERS FC	4	4	3	



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



CLUBS	Dep U12	Dep U13	Dep U10	Dep U11
ADAMOIS OL	2	2	2	2
ARGENTEUIL FC	2	3	4	4
ARNOUVILLE FAS	2	0	2	2
ARRONVILLE FC	0	0	0	0
ARGENTEUIL RC	2	2	2	2
AUVERS-ENNERY FC	1	1	1	1
BEAUCHAMP AS	2	2	3	2
BELLOY ST MARTIN ASC	2	1	1	0
BEZONS USO	3	3	3	3
BONNEUIL ASC	0	1	0	1
BOUFFEMONT AC	1	0	1	1
BRUYERES BERNES USM	2	1	1	1
CERGY PONTOISE FC	3	3	5	5
CHAMPAGNE SFC	2	1	1	2
CHARS AS	1	0	0	0
CHAUMONTEL-LUZARCHES AS	1	1	1	1
CORMEILLAIS ACS	2	1	2	2
COSMO TAVERNY	2	2	2	3
COURDIMANCHE AS	1	1	2	2
DEUIL ENGHIEU FC	1	1	1	1
DOMONT FC	0	1	0	2
EAUBONNE CSM	1	1	1	2
ECOUEN FC	2	0	2	3
AJ ENGHINNOISE ET DEUILLOISE	3	1	3	2
ENTENTE BEAUMONT MOURS	1	2	2	2
ENTENTE SSG	2	3	4	3
ERAGNY FC	2	0	2	2
ERMONT AcF	2	2	2	2
ERMONT AmS	1	1	2	2
ETOILE SPORTIVE du VAL D'OISE	0	0	0	0
EZANVILLE US	1	1	1	1
FONTENAY FC	1	0	1	0
FOSSÉS FU	2	0	1	1
FRANCONVILLE FC	1	1	2	2
FRETTOISE ES	0	1	1	1
GAFEPB	1	1	1	1
GARGES FCM	2	1	2	2
GONESSE RC	1	1	2	2
GOUSSAINVILLE FC	3	1	3	3
GROSLAY FC	1	1	1	1
HERBLAY ES	4	2	1	3
JOUY FC	2	2	2	2
THILLAY ESM	0	0	0	0
MAGNY FC	2	1	0	2
MARCOUVILLE CITY CPA	0	0	0	0
MARLY ES	2	0	1	1
MENUCOURT AS	1	1	1	2
MÉRY-MÉRIEL FC	1	1	1	1
MONTIGNY FC	2	1	2	2
MONTMAGNY FC	2	0	2	2
MONTMORENCY FC	2	2	2	1
MONTSOULT BAILLET US	1	1	1	1
NEUVILLE AS	1	0	2	1
OSNY FC	2	2	2	2
PARMAIN AC	0	1	0	1
PERSAN 03 US	3	3	3	3
PIERRELAYE FC	1	1	1	2
PONTOISIENNE JS	2	0	2	2
PRESLES USL	0	0	0	0
PUISEUX LOUVRES FC	2	2	2	2
ROISSY US	2	1	2	2
ST BRICE FC	2	2	2	2
ST LEU 95 FC	2	2	2	3
ST OUEN AS	1	1	2	2
ST PRIX ES	2	1	2	2
SARCELLES AAS	4	5	4	4
SOISY AM FC	4	1	4	3
SURVILLIERS AVENIR	1	1	1	1
VALLEE DU SAUSSERON ES	0	1	0	1
VAUREAL FCM	2	2	2	2
VEMARS ST WITZ FC	1	1	1	1
VEXIN AS	0	2	2	1
VIARMES ASNIERES OL	1	2	3	2
VILLIERS FC	3	2	3	3





INFORMATION

Suite à la réception d'un très grand nombre de mails la semaine dernière, la commission demande aux clubs de n'envoyer qu'un seul mail par objet. La commission vous précise également qu'elle ne répond pas individuellement à chaque mail.

La réponse se fait uniquement via le PV qui est visible en général dès le Mercredi matin. Il est donc inutile d'envoyer plusieurs fois un mail avec les mêmes questions ou informations qui pourraient nuire aux réponses.

La commission vous remercie de votre compréhension

GROUPES DES EQUIPES EN CRITERIUM AVENIR

CRITERIUMS U10 & U11 AVENIR

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
CERGY PONTOISE FC VAUREAL FCM MERY MERIEL FC JOUY FC ST OUEN AS OSNY FC ERAGNY FC HERBLAY ES	MARLY ES GROSLAY FC ST BRICE FC ECOUEN FC FOSSES UF VILLIERS FC GARGES FCM DEUIL ENGHIEU FC	ARGENTEUIL RC ST LEU FC COSMO TAVERNY FRANCONVILLE FC ARGENTEUIL FC ENTENTE SSG MONTMAGNY FC ERMONT AMS

CRITERIUM U12 AVENIR

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
CERGY PONTOISE FC VAUREAL FCM MERY MERIEL FC JOUY FC ST OUEN AS OSNY FC ERAGNY FC HERBLAY ES	GROSLAY FC ST BRICE FC ENT BEAUMONT MOURS VILLIERS FC GARGES FCM DEUIL ENGHIEU FC MONTMAGNY FC GONESSE RC	ARGENTEUIL RC ST LEU FC COSMO TAVERNY ARGENTEUIL FC ENTENTE SSG BEAUCHAMP AS FRANCONVILLE FC ERMONT AMS

**CRITERIUM U13 AVENIR**

GROUPE UNIQUE
ST BRICE FC
ST PRIX ES
ST LEU FC
ENTENTE SSG
DEUIL ENGHIEU FC
ERAGNY FC
VAUREAL FCM
GARGES FCM
FRANCONVILLE FC
VILLIERS FC

AMENDES

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

ARNOUVILLE FAS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

BONNEUIL ASC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

AUVERS ENNERY FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

BRUYERES BERNES USM : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

CORMEILLAIS ACS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

COURDIMANCHE AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

DEUIL ENGHIEU FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

DOMONT FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

EZANVILLE US : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€





MONTMAGNY FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

MONTMORENCY FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

MONTSOULT BAILLET US : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

NEUVILLE AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

PARMAIN AC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

PONTOISIENNE JS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

PUISEUX LOUVRES FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

ST OUEN AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

SURVILLIERS AVENIR : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

THILLAY ESM : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

VERMARS ST WITZ FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

PROCHAINE REUNION LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

